



TRIUMPH

Nom de l'entreprise	Triumph International Spiesshofer & Braun
Siège	Bad Zurzach, Suisse
Date de fondation	1886
Propriétaire	Familles Spiesshofer et Braun
Cotée en bourse	Non
Chiffre d'affaires	1,66 Milliard €
Bénéfice	Inconnu
Points de vente	Inconnu
Marques propres	Triumph, Sloggi, Bee Dees, Valisère, HOM
Pays de production*	Maroc, Brésil, Chine, Inde, Malaisie, Thaïlande, Vietnam, Autriche, Allemagne, Hongrie, Portugal.

* La liste des pays producteurs ne concerne que les usines dont la marque est propriétaire. Un tiers de la production provient de sites de production dont l'emplacement n'est pas indiqué.

Fait exceptionnel, Triumph International réalise 66 % de sa production dans ses propres usines.

L'évaluation de la politique de l'entreprise en termes de transparence, de mise en œuvre et de vérification se base sur les réponses fournies par l'entreprise au questionnaire de la Clean Clothes Campaign, ainsi que sur nos recherches complémentaires.

CODE DE CONDUITE

Triumph a adopté un code de conduite. Il ne stipule pas que lorsque les normes locale et internationale varient, la plus élevée doit prévaloir. L'entreprise assume la responsabilité de la mise en œuvre de son code de conduite sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement (sous-traitants inclus). Le code de conduite comprend des mesures pour sa mise en œuvre et son contrôle sur les sites de production. L'entreprise s'engage formellement à respecter les normes de bases du droit du travail, mais ne mentionne pas explicitement les normes fondamentales du travail selon les principales conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). L'entreprise ne s'engage à garantir que le respect du salaire minimum légal ou du salaire habituellement versé dans le secteur, ce qui ne correspond pas à un salaire minimum vital. Le code de conduite de l'entreprise limite les heures de travail à 60 heures hebdomadaires (48 heures hebdomadaires et 12 heures supplémentaires). Le code de conduite ne mentionne pas que les heures supplémentaires ne doivent être effectuées que de manière

occasionnelle. Le code de conduite requiert des conditions d'hygiène et de sécurité suffisantes sur l'ensemble de la filière d'approvisionnement. L'entreprise n'exige pas explicitement de contrat de travail écrit pour tous les travailleurs.

MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE

Le code de conduite est traduit dans une partie des langues principales des pays de production. Les contrats n'exigent pas le respect du code de conduite par le fournisseur et ses sous-traitants. Rien n'indique que l'entreprise organise ou encourage des formations sur les questions du droit du travail. Selon les informations à notre disposition, une partie des sites de production se trouvent dans des pays ou des zones où les libertés d'association ne sont pas garanties. L'entreprise ne tient pas compte des conséquences négatives de sa politique d'approvisionnement sur les conditions de travail chez ses fournisseurs et ne favorise pas les producteurs garantissant de bonnes conditions de travail à leurs travailleurs. Aucune mesure n'a été prise pour améliorer la planification et

ainsi limiter les heures supplémentaires.

CONTRÔLE ET VÉRIFICATION

Triumph n'est pas membre d'une initiative d'entreprises en matière de contrôle. La Clean Clothes Campaign n'a aucune information sur les activités de contrôle de l'entreprise. Triumph n'a pas pu démontrer à l'aide d'exemples concrets que des mesures correctives sont prises en cas d'atteintes à son code de conduite. L'entreprise ne fait pas partie d'une initiative multipartite de vérification.

TRANSPARENCE

Triumph International a répondu au questionnaire de la Clean Clothes Campaign et nous a fourni quelques informations supplémentaires. Le code de conduite de l'entreprise est disponible sur son site Internet et dans ses points de vente. Les informations fournies par l'entreprise sur l'emplacement de ses sites de production ne sont pas très complètes. Il n'existe pas de rapport sur la politique sociale de l'entreprise. Triumph ne fournit aucun résultat d'audit ni de rapport émanant d'une initiative multipartite.